



Liste des moyens auxiliaires 2024 – règlement d'examen 2021

Examen professionnel supérieur d'Experte/Expert en finance et controlling

Examen écrit

Les candidates et les candidats doivent se munir eux-mêmes de :

Branche	Moyens auxiliaires autorisés
Pour toutes les branches	<p>Le principe du « open book » s'applique. Tous les moyens auxiliaires tels que les livres, la littérature spécialisée, les textes de loi, les notes, etc. sous forme papier sont autorisés.</p> <p>La/le candidat(e) décidera de la version/de l'édition qu'elle/il utilisera. L'examen se fonde toujours sur la base juridique en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none">• Matériel d'écriture (p. ex. stylo à bille, à encre, ou stylo effaçable)• Règle• Calculatrice• Tampon/étiquettes pour identifier les feuilles de solution (nom, prénom et numéro de candidat)
Étude de cas interdisciplinaire et Gestion des données	<p>L'examen doit être rédigé sur l'ordinateur portable personnel. Le principe du « open book » s'applique. Tous les moyens auxiliaires tels que les livres, la littérature spécialisée, les textes de loi, les notes, etc. sont autorisés sous forme papier et sur la clé d'examen électronique (cette clé USB sera envoyée aux candidat(e)s avec la convocation à l'examen). L'accès à Internet n'est pas autorisé.</p> <p>Chaque candidat(e) doit/peut apporter les moyens auxiliaires électroniques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• un ordinateur portable (obligatoire)• câble d'alimentation pour l'ordinateur portable (obligatoire)• souris externe (facultatif) PAS DE BLUETOOTH• Tapis de souris (facultatif)• clavier externe (facultatif) PAS DE BLUETOOTH• Hub USB/docking station (facultatif) <p>Un écran externe ou un deuxième ordinateur portable ne sont pas autorisés.</p> <p>Les candidat(e)s sont responsables de leurs propres équipements et accessoires.</p>



Précisions

- Tous les moyens auxiliaires ne peuvent être utilisés que par un(e) seul(e) candidat(e).
- Tous les moyens auxiliaires doivent être placés sur la table de la/du candidat(e).
- Tous les appareils électroniques (smartphone, smartwatch, etc.), à l'exception de la calculatrice et de l'ordinateur portable personnel ainsi que des autres équipements et accessoires autorisés pour les parties d'examen « Étude de cas interdisciplinaire » et « Gestion des données », doivent être éteints (pas de mode vibreur) et déposés dans les sacs pendant la durée de l'examen.
- **Exigences relatives à l'ordinateur portable**
 - Ordinateur portable Windows ou All-in-One (avec WLAN)
 - Processeur: min. Intel i5
 - Au moins 8 GB de RAM
 - Pas de tablettes, d'appareils Surface ou d'appareils Apple
 - Démarrable (bootable)
 - Chargeur à prendre avec vous
 - Toutes les versions Windows sont autorisées
 - Word, Excel, PowerPoint, One Note et Power BI (Office365) sont mis à disposition sur la clé d'examen.
 - Vérification par la/le candidat(e), avant l'examen, du fonctionnement de la clé d'examen (USB)
 - Un port USB pour l'utilisation de la clé d'examen (autres ports USB possibles)
- **Exigences relatives à la calculatrice**
 - Sans fonctions de communication
 - Clavier silencieux

Examen oral

- Pendant le temps de préparation, le principe du « open book » s'applique. Les moyens auxiliaires tels que les livres, la littérature spécialisée, les textes de loi, les notes, etc. sont autorisés (sur papier et sur le disque local de l'ordinateur portable personnel). Chaque candidat(e) est responsable de ses propres moyens auxiliaires.
- Pour l'examen (et non pendant le temps de préparation), les moyens auxiliaires suivants seront à disposition : beamer, visualiseur et/ou rétroprojecteur, tableau blanc et/ou flipchart et un timer (chrono).
- L'exposé spécialisé peut être préparé et présenté sur l'ordinateur portable personnel. La présentation devra être enregistrée au format PDF sur une clé d'examen (USB).
- Une souris d'ordinateur externe est autorisée. Toutefois, **pas de clavier externe** supplémentaire.
- L'internet peut être utilisé pendant la période de préparation. L'interaction avec des tiers n'est cependant pas autorisée.
- En dehors de l'ordinateur portable personnel, les autres appareils électroniques (smartphone, caméra/appareil photo, smartwatch, etc.) doivent être éteints pendant la préparation et pendant la durée de l'examen.

Toute personne qui enfreint ces règles risque d'être exclue de l'examen par la commission d'examen.